

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1414

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 6 BIS AAA

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« aux collectivités, établissements »

les mots :

« au représentant de l'État et aux collectivités territoriales, établissements publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.